

BASSINS Jeudi soir, lors d'une séance extraordinaire du Conseil communal, le syndic de Mies Pierre-Alain Schmidt a défendu la plateforme commune. Didier Lohri lui a répondu...

Conseil régional: ce n'est pas gagné

RODOLPHE HÄNER
rhaener@lacote.ch

«Même si Monsieur Lohri a raison, peut-on avoir raison tout seul quand il s'agit de développement régional?» Jeudi soir à Bassins, à l'issue d'un Conseil communal extraordinaire consacré à la prise d'informations concernant une éventuelle adhésion de la commune du Pied du Jura au Conseil régional, le syndic de Mies Pierre-Alain Schmidt, invité pour vanter les mérites de l'association de communes, a peut-être suréstimé parfaitement la situation. Oui, la plupart des arguments du syndic de Bassins Didier Lohri sont recevables et pertinents. Mais qu'en faire?

C'est que Didier Lohri, quand son tour de prendre la parole fut venu, n'a pas manqué de multiplier les attaques à l'égard du Conseil régional, tirant en rafales: «Le Conseil régional est un laboratoire d'idées. Mais qui a déjà coûté 10 millions de francs.» Il a également dénoncé le modèle de ladite association de communes: «C'est un 4^e pouvoir non reconnu par la Constitution vaudoise et dont la faiblesse est de ne pas pouvoir prélever d'impôts pour se financer. Comme il n'a donc pas cette compétence, son seul moyen est de demander aux communes de monter leurs impôts en disant «Débrouillez-vous!» Le syndic a également regretté le mode de financement par le franc par habitant, au détriment d'une participation relative au point d'impôt des communes. Il a aussi relevé un manque de démocratie de la structure, et notamment du Conseil intercommunal, «dans lequel l'approbation d'une douzaine de communes suffit à obtenir une majorité.» Quand Pierre-Alain Schmidt lui a signifié que, si le Conseil régional avait existé plus tôt, Bassins aurait certainement bénéficié du financement solidaire pour la construction de sa piscine, Didier Lohri a répondu non sans humour: «Si on avait attendu le Conseil régional, on barboterait encore dans nos fontaines...» Et de continuer: «Pour que cha-



Debout, le syndic de Bassins Didier Lohri aura multiplié les attaques contre le Conseil régional, peu après que son homologue de Mies Pierre-Alain Schmidt, assis à gauche, a vanté, posément, les vertus de ce même Conseil. L'assemblée devra se prononcer après l'été. ALEXIS VELIN

acun adhère au Conseil régional, on saupoudre de projets pour donner l'illusion que chaque commune aura sa construction financée régionalement. Ce n'est évidemment pas ainsi qu'on gère le développement. Il faut des priorités.»

Des priorités!

Car Didier Lohri n'apprécie guère qu'un dossier aussi important que la route des Montagnards (projet de création d'une nouvelle liaison verticale reliant les villages du haut à ceux du bas) ait été jeté aux oubliettes par le Conseil régional. Une preuve pour ce dernier que les communes du district ne partagent pas toutes les mêmes préoccupations et qu'une structure comme le Conseil régional est trop vaste pour fédérer convenablement. De fait, pour lui, le projet régional est mal emmanché. «La région nyonnaise est inscrite dans un pro-

jet d'agglomération franco-valdo-genevoise. Or, dans ce vaste plan, Nyon ne représente que 10%. Il aurait fallu que l'Ouest vaudois possède son propre projet d'agglomération. Comme ailleurs.» Alors Didier Lohri a conclu sa prise de parole par un argument choc à l'égard des conseillers communaux: «Que vous le vouliez ou non, les chiffres sont clairs, adhérer au Conseil régional, pour Bassins, c'est 5 points d'impôts!»

Outils indispensables

Avant lui, c'est son homologue de Mies, non moins pondéré, mais dans un style plus pindé, qui avait pris la parole pour défendre la plateforme régionale. En choisissant de démarrer sa plaidoirie par retracer sa propre évolution intellectuelle sur la question de l'adhésion. Car avant d'être syndic de Mies et partisan de l'association de communes,

Pierre-Alain Schmidt était un président du Conseil communal myarolan qui s'était, en 2006, fortement opposé à cette même association de communes. Pour plusieurs raisons, dont le mode de financement d'alors (calculé alors sur le taux d'imposition); la non-participation de Nyon et «certaines craintes de voir la création d'un machin plein de technocrates.» Des craintes, Pierre-Alain Schmidt en a encore aujourd'hui, mais celles-ci ne prévalent en rien sur son optimisme. Pour ce nouveau syndic, il y a peut-être des défauts, mais les avantages sont bien plus importants à l'heure de peser le pour et le contre. Parmi ceux-ci, la possibilité de décider localement des infrastructures nécessaires plutôt que d'attendre les décisions du Canton. Et, nerf de la guerre, une manière plus efficace d'aller chercher les subventions auprès des

instances supérieures (Canton et Confédération). Ce que, par ailleurs, Didier Lohri remet en question.

Les Conseils se prononceront

Dans la salle, difficile de savoir ce qu'ont pensé les conseillers de ces diverses explications. Si certaines questions d'une partie de l'assemblée (surtout des membres de la Commission des finances) ont laissé entendre qu'ils étaient plutôt réticents à une adhésion, la majeure partie de cette même assemblée n'a pas pris la parole. Au final, c'est elle qui devra se prononcer lorsque la Municipalité présentera, vraisemblablement en septembre, un préavis (qu'elle annonce d'ores et déjà défavorable) à l'adhésion au Conseil régional. Didier Lohri affirme d'ailleurs déjà son envie de consulter la population à ce sujet. ●

ROLLE

Le presbytère devrait être rasé

La Paroisse protestante du Cœur de la Côte a un projet immobilier sur le site



du presbytère, situé à l'angle de la rue des Petites-Buttes et de la rue du Temple. L'Église évangélique réformée projette de le raser et de construire un nouvel immeuble mixte, de six logements, dont un pour le pasteur, et d'une salle de paroisse. L'implantation du futur bâtiment est soumise à enquête publique jusqu'au 19 mai. Les travaux pourraient débuter à la fin de l'année. Le projet est estimé à 4,5 millions. Le montant issu de la vente du bâtiment de La Fraternelle devrait servir de fonds propres. «Il fait l'objet d'une promesse de vente qui devrait être signée prochainement», informe Eric Striberni, membre de la commission presbytère. ● JOL

GLAND

Voleurs pincés à la station-service

Samedi, aux environs de 15h30, deux ressortissants nord africains et un Français, domiciliés en France, ont été contrôlés par des patrouilles de la Gendarmerie vaudoise, alors qu'ils étaient arrêtés dans une station-service de Gland. Lors de la fouille du véhicule, plusieurs téléphones mobiles ont été retrouvés, ainsi qu'une somme d'argent. Les suspects n'ont pu justifier de la présence de ce matériel dans leur véhicule.

Le même jour, vers 14h30, sur le parking de la zone commerciale d'Etoy, un téléphone mobile avait été dérobé. Celui-ci a été retrouvé dans la voiture lors de la fouille. L'un des hommes interpellés faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour des faits similaires. Après une première analyse de la situation, deux des trois suspects ont été placés en détention, le troisième a été mis hors de cause. ● COM

GILLY Neuf immeubles comprenant 52 logements pourraient voir le jour.

Le visage du village va évoluer

Gilly risque de perdre prochainement son statut de petite bourgade. Alors que les villas et petits immeubles poussent comme des champignons depuis quelques années, c'est la demande d'implantation d'un important projet qui est soumise à enquête publique jusqu'au 19 mai. Pas moins de quatre immeubles (19 logements) au «Grand Clos», proche de l'église, ainsi que cinq bâtiments (33 appartements) au «Châtelard» pourraient épiéter sur les vignes. C'est du moins ce qui est envisagé au cœur du village viticole. «Nous sommes dans la phase préliminaire, mais les travaux débuteront dès que possible», lâche Laurent Murier, directeur immobilier de Solufonds. La société de Signy gère le fonds de placen-

ment Immo56, qui a lancé le projet. Outre les 52 logements, un total de 120 places de parc souterraines est prévu sous les différentes parcelles construites.

Des appartements loués à des prix raisonnables

Les immeubles devraient comprendre entre un et deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Au «Grand Clos», le total de l'emprise au sol sera de près de 1300 m² tandis qu'au «Châtelard», cette surface sera de plus de 2000 m². Un bâtiment dans chaque zone devra par ailleurs être détruit.

«Une partie des appartements sera mise en vente, ajoute Laurent Murier. Mais la majorité sera mise en location à des prix raisonnables.» ● LMO



D'imposants gabarits ont pris place vendredi à Gilly au «Grand Clos» et au «Châtelard». Les immeubles auront jusqu'à deux étages. LAURENT MOREL

TOLOCHENAZ

Une crèche chez Paderewski

Au pied de l'immeuble le plus septentrional du Lake Geneva Park actuellement en construction prendront place une crèche et une école enfantine privée. Il s'agira là du second site de la jeune entreprise Little Green House déjà établie au rez-de-chaussée d'un complexe de bureaux à Gland.

Dans ces environnements inédits pour une crèche, la directrice et fondatrice Barbara Lax a développé un concept inédit prônant l'activité en plein air et le contact avec la nature, quel que soit le temps, l'alimentation bio et de saison et une flexibilité horaire peu courante. Tout cela à un prix: comptez autour de 140 francs la journée. A Tolochenaz, le fait d'accueillir jusqu'à 78 enfants jusqu'à 4 ans et 12 élèves en présco-



Une vue de la future crèche au centre d'affaires. LITTLE GREEN HOUSE

laire à deux pas de la bretelle d'entrée autoroutière n'inquiète en rien Barbara Lax. «Derrière les parois, c'est très calme. On y plantera notre potager.» Elle vante au contraire la situation protégée au pied d'arbres centenaires. Les doyens du parc ont en effet entendu résonner le piano du compositeur Ignace Paderewski qui résidait dans ce magnifique site de Riond-Bosson. ● DSZ